



La Défense, le 26 juillet 2011

Ministère de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement

Hôtel de Roquelaure

Monsieur Berteaud

246 Bd Saint Germain

75007 Paris

Objet : amendements CFDT à la note « nouveau dispositif scientifique et technique »

Réf. : FH/2011- 36

Monsieur le Directeur de cabinet adjoint,

Comme convenu lors de notre rencontre du 18 juillet, vous trouverez ci-dessous les amendements et les propositions CFDT.

➤ **Le premier point concerne la méthode et le calendrier :**

La CFDT réitère sa demande pour disposer de l'ensemble des éléments utiles à l'appréhension des enjeux de ce dossier. Dans une interview du début de l'année, Madame la directrice de la recherche et de l'innovation faisait état de la finalisation en cours d'une cartographie qui décrivait précisément chacun des organismes du RST, au travers d'une grille d'analyse commune, en terme de compétences, de domaines d'activité, d'implantation territoriale, de ressources humaines, de réseaux et partenaires, d'actions d'animations particulières. Il nous apparaît indispensable de disposer de cette cartographie, et pour le moins, pour chacun des organismes et services concernés, des effectifs par statut, des emplois actuels, par grands domaines d'interventions, de leur démographie et de leurs évolutions prévisibles comme des impacts attendus des évolutions souhaitées en matière de positionnement.

Comme nous l'avons demandé lors de notre première rencontre, nous devons disposer de tous les rapports et audit du RST et notamment le dernier, celui du CGEDD. La préparation des réunions de discussions dans de bonnes conditions exigent que nous disposions des documents soumis à notre examen dans des délais permettant la consultation de nos équipes. 15 jours constitue un délai acceptable, en dessous cela devient très difficile. Nous attirons votre attention sur le rythme des réunions parfois espacé seulement de 15 jours. Si ce rythme doit être maintenu par l'administration, la CFDT demande que les comptes rendus et/ou les relevés de décisions soient établis dans les 8 jours qui suivent les réunions.

Sur la proposition de calendrier et de thèmes à aborder pour cette négociation avec le cabinet de la Ministre et les Organisations Syndicales, **nous proposons l'ajout d'un thème relatif à la gouvernance et à la participation des collectivités locales.**

- Le second point concerne la note de travail relative aux vocations, missions et modalités d'actions :

La CFDT propose d'amender les chapitres ci-après de la note :

a) "vocation" en ajoutant :

- 1 - Contribuer à la reconquête de la biodiversité,
- 2 - Contribuer à bâtir les villes et les mobilités durables sur le territoire, à maîtriser les enjeux énergétiques,
- 3 - Ouvrir le nouveau dispositif scientifique et technique, structure à la fois territoriale et centrale, aux collectivités territoriales et assurer pour l'ensemble (collectivités et État) la préservation, l'adaptation et le développement de leurs patrimoines,
- 4 - Appuyer la formation des écoles et des CIFP (CVRH) au profit des personnels des services et établissements sur les territoires comme les DDT(M), les DREAL,
- 5 - Favoriser la capitalisation d'expériences territoriales.

b) "missions" :

- Remplacer « champ du ministère » par « dans le domaine du développement durable et de l'aménagement du territoire »
- Décliner les vocations citées ci-dessus en missions complémentaires

c) « actions » :

- 1 - Favoriser, l'émergence de méthodes de diagnostic à grand rendement des bâtiments et d'actions concrètes d'économies d'énergie par traitement des bâtiments existants (façades, toitures) à grandes échelles (quartiers, rues...),
- 2 - Apporter un appui méthodologique et de capitalisation d'expérience pour l'élaboration des Agenda 21 par les collectivités locales visant à mettre en œuvre le développement durable sur leurs territoires.

Ces quelques éléments confirment nos interventions en séance. Ils constituent une première contribution. Nous pourrions utilement la compléter à partir des contributions de nos militants au fur et à mesure aussi des évolutions des documents présentés. Bien entendu, ils ne préjugent pas de l'avis final qui sera donné par la CFDT sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint, l'expression de notre haute considération.

Pour la FGTE-UFETAM CFDT
Le secrétaire général,

Hubert LEBRETON